

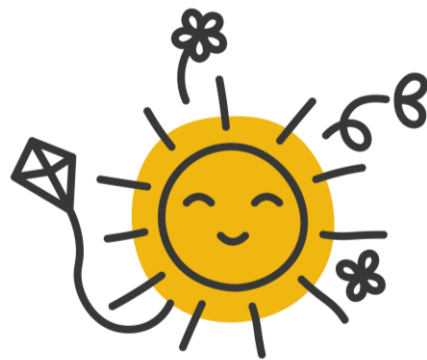


COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



Réseau
Petite Enfance
Val de Bagnes

Informations pratiques 2026 – 2027



Les Mainoz
Crèche - UAPE

Renseignements et inscriptions

Coordination pour les structures d'accueil
Case postale 1
1934 Le Châble VS
027 564 66 88
(du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30)
enfance@valdebagnes.ch
Sur rendez-vous

Les Mainoz

Crèche & UAPE
Route de Bagnes 28
1941 Vollèges
027/785 25 31
(du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30)
lesmainoz@valdebagnes.ch

*Conseillère communale
Directeur Opérationnel
Coordinatrice structures d'accueil
Responsable de structure
Adjointe (secteur crèche)*

*Anne-Michèle Lack
Matthieu Moulin
Sabrina Pralong
Anaïs Joris
Morgane Solleder*

A qui s'adresser ?

Informations et règlement	> www.valdebagnes.ch/enfanceformation
Attestation d'activité lucrative et règlement	> MonPortail, sous « Téléchargements »
Modifications de contrat	> Coordination : enfance@valdebagnes.ch
Inscription, vacances/absences, résiliation	> MonPortail (conformément au règlement)
Dépannages	> Structure d'accueil : lesmainoz@valdebagnes.ch

INFORMATIONS GENERALES

Fermetures annuelles

Hiver 2026/2027 : 28.12.2026 au 01.01.2027 (1 semaine)

Eté 2027 : 19.07.2027 au 30.07.2027 (2 semaines)

Jours fériés 2026/2027 (structures fermées) :

8 décembre 2026.....	<i>Imm. Conception</i>	19 mars 2027.....	<i>St Joseph</i>
24-25-décembre 2026.....	<i>Noël</i>	26 au 29 mars 2027.....	<i>Pâques</i>
31 déc.-1 janv. 2027.....	<i>St Sylvestre</i>	6-7 mai 2027.....	<i>Ascension</i>
		17 mai 2027.....	<i>Lundi de Pentecôte</i>
		27 mai 2027.....	<i>Fête Dieu</i>

Lors des fermetures annuelles, il est possible d'inscrire son enfant dans une autre structure d'accueil communale ouverte, **selon contrat de base** et pour autant qu'il reste des disponibilités. Cette demande doit être **adressée au plus tard 24 jours ouvrables avant la fermeture**, par e-mail à la responsable de votre structure

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Les parents doivent indiquer les coordonnées des personnes autorisées à venir chercher leur enfant directement via MonPortail. Si une des personnes est inconnue de l'équipe éducative, une pièce d'identité sera demandée.

L'enfant sera confié seulement aux personnes mentionnées sur MonPortail.

Maladie

L'enfant malade n'est pas accepté en crèche ou en UAPE pour son bien-être, mais également pour limiter les risques de contagion.

Le retour de l'enfant après une maladie nécessite qu'il soit apte à suivre le rythme de la collectivité.

Médicaments

Dans la mesure du possible, les traitements médicaux sont administrés par les parents.

L'équipe éducative peut administrer un médicament **uniquement** si les parents ont rempli et signé le formulaire « Décharge de responsabilité pour la prise de médicament ponctuel »

Seuls les médicaments dûment datés et étiquetés par la pharmacie au nom de l'enfant et avec la posologie exacte seront acceptés.

SOLUTION DE GARDE EN CAS DE MALADIE :

Garde d'enfants malades de la Croix Rouge

Solution temporaire pour les parents qui doivent aller travailler et ne savent pas à qui confier leur enfant en cas de maladie ou d'accident.

La garde se rend au domicile au plus tard dans les 4 heures suivant l'appel.

Prix : CHF 12.-/h.

Contact : 027 324 47 88

<https://www.crvalais.ch/fr>

HORAIRES/INFOS PRATIQUES CRECHE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	12h30-13h00	Dès 16h15

Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture, soit **18h20**.

En cas de dépassement, chaque quart d'heure est facturé 6.-

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail **avant 9h!** (si hors délais, repas et collations facturés)

Vacances

En nurserie et crèche, 6 semaines de vacances non facturées par enfant et par année, au prorata temporis, sont à disposition, en plus des semaines de fermeture de la structure. Pour les utiliser les parents doivent les inscrire via MonPortail, au plus tard 10 jours ouvrables avant la date désirée.

CRECHE : Liste de matériel (à étiqueter au nom de l'enfant)

- Pantoufles
- Paquet de couches, crème personnelle pour le change (si besoin)
- Doudou et lolette selon les habitudes
- Habits de rechange
- Habits pour l'extérieur selon la saison et la météo (casquette, habits de ski, ...)
- Photo : une photo de votre enfant qui vous plaise et où votre enfant se reconnaîtra (envoyer par mail lesmainoz@valdebagnes.ch)

Habillement – Objets personnels

Nous nous rendons régulièrement à l'extérieur. Il est donc indispensable que votre enfant soit habillé de manière adéquate selon les températures, le temps et la saison. Il n'y a pas de mauvais temps, juste un équipement inadéquat.

Merci de noter le nom et prénom de l'enfant sur ses effets personnels. La structure d'accueil décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Afin d'éviter qu'ils soient perdus ou abîmés, merci de garder les objets/jouets personnels à la maison. Seuls les doudous et lolettes sont acceptés.

Tiques

Afin d'éviter les piqûres de tiques, nous vous recommandons les mesures préventives suivantes :

- habillez vos enfants avec des vêtements longs de couleurs claires et des chaussures fermées
- examinez le corps de votre enfant régulièrement.

HORAIRES/INFOS PRATIQUES UAPE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	13h00-13h30	Dès 16h15

Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture, soit **18h20**.

En cas de dépassement, chaque quart d'heure est facturé 6.-

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail **avant 9h!** (si hors délais, repas et collations facturés)

Vacances scolaires

En UAPE, pour inscrire leur enfant durant les vacances scolaires, les parents au bénéfice d'un contrat annuel doivent les inscrire via MonPortail au plus tard 24 jours ouvrables avant le début de la période désirée. Toute fréquentation vacances réservée sera débitée, même en cas d'absence annoncée.

UAPE : Liste de matériel (à étiqueter au nom de l'enfant)

- Pantoufles : pas obligatoires mais conseillées pour les 1H-2H présents la demi-journée
- Habits pour l'extérieur selon la saison et la météo (casquette, habits de ski...)
- Triangle de sécurité (trajets école-UAPE 1H-2H)

Objets personnels/Affaires scolaires

Afin d'éviter qu'ils soient perdus ou abîmés, merci de garder les objets/jouets personnels à la maison (1H et 2H, les doudous restent les bienvenus).

Votre enfant ramène de l'école toute sorte de matériel (bricolages, livres, communications). Pensez à vérifier que rien ne soit laissé au vestiaire UAPE.

Sécurité

Pour le trajet entre l'UAPE et l'école :

- Les enfants de 1H et 2H sont accompagnés par le personnel éducatif (pédibus). Les trajets de pédibus se font uniquement à pied.
- Les écoliers de 3H à 8H font le trajet seuls, sous la responsabilité de leurs parents. Il incombe aux parents de leur rappeler les règles de bonnes conduites au regard de la circulation routière.
- Des chemins sont définis pour le trajet à emprunter entre l'école et l'UAPE. Pour la bonne sécurité des enfants, ils doivent impérativement être respectés.
- Les enfants utilisant une trottinette ou un vélo sont encouragés à porter un casque.

Pour le trajet entre l'UAPE et le domicile :

- Les parents peuvent autoriser leur(s) enfant(s) à rentrer seul(s) sur MonPortail (pour modifier l'autorisation, faire la demande à la coordination). Dans ce cas, les parents sont seuls responsables de leur(s) enfant(s) durant le trajet UAPE-domicile.